

COMMUNE de LARAJASSE

L'an deux mille huit, le 03 mars à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 25 février 2008, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Paul BORDET, Maire.

Etaient présents : Paul BORDET, Daniel RIVOIRE, Jean Louis BOUCHUT, Janine VIRICEL, Jean Michel CALVI, Jean Marc BRUYAS, Alain BUISSON, Patrick CHILLET, Bruno DE JERPHANION, Claude GOY, Jeannine PHILIS, Anne Marie POIROT, Pascal PONCET et Guy RAGEY.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean Michel CALVI.

SEANCE DU 03 MARS 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal précédent en date du 07 février 2008 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2008-12 : Approbation du Compte de Gestion de la Commune dressé par Monsieur LENAOUR, Receveur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2007 et par Madame VENTURE, Receveur, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008- 13 :Affectation du Résultat d'Exploitation de la Commune de Larajasse - Exercice 2007

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Paul BORDET, Maire,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 307 816,49 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit pour l'exercice 2007 :

Résultat au 31/12/2007 Excédant	307 816,49 €
(A) Excédent au 31/12/2007	307 816,49 €
(B) Déficit au 31/12/2007	/
002 – Excédent antérieur reporté	100 000,00 €
<u>1068</u> – Affectation du résultat (investissement)	207 816,49 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-014 : Approbation du Compte Administratif 2007

Dans sa séance du 03 mars 2008, Monsieur le Maire donne acte du Compte Administratif 2007, dont la présentation se résume ainsi :

<u>Dépenses :</u>	<u>1 223 748,05 €</u>
- Dépenses de fonctionnement :	659 508,43 €
- Dépense d'investissement :	564 239,62 €
<u>Recettes :</u>	<u>1 971 451,76 €</u>
- Recettes de fonctionnement :	967 324,92 €
- Recettes d'investissement :	1 004 126,84 €

Soit un excédent de fonctionnement de 307 816,49 € et un excédent d'investissement de 439 887,22 € et un reste à réaliser de 422 772 € en dépenses et un reste à réaliser de 95 400 € en recettes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-015 : Budget primitif 2008

Après présentation du budget primitif 2008, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif 2008 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

➤ Dépenses de fonctionnement :	1 652 186 Euros
➤ Recettes de fonctionnement :	1 652 186 Euros

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement : 1 324 657 Euros
- Recettes d'investissement : 1 324 657 Euros

Et détermine le taux communal du potentiel fiscal ainsi :

Foncier bâti :	12,44 %	Foncier non bâti :	35,85 %
Taxe d'habitation :	14,19 %		

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-016 : Approbation du Compte de Gestion du Service de l'Eau et de l'Assainissement dressé par Monsieur LENAOUR, Receveur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2007 et par Madame VENTURE, Receveur, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-017 : Affectation du Résultat d'Exploitation du Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de Larajasse – Exercice 2007

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Paul BORDET, Maire,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 120 262,57 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit pour l'exercice 2007 :

Résultat au 31/12/2007, Excédant	120 262,57 €
(A) Excédent au 31/12/2007	120 262,57 €
(B) Déficit au 31/12/2007	/
<u>002</u> Affectation à l'excédent reporté (fonctionnement)	120 262 €

Adopté à l'unanimité.

<p>Délibération n° 2008-018 : Approbation du compte administratif 2007 - Service de l'Eau et de l'Assainissement.</p>
--

Dans sa séance du 03 Mars 2008, Monsieur le Maire donne acte du Compte Administratif 2007 des Services de l'Eau et de l'Assainissement dont la présentation se résume ainsi :

<u>Dépenses</u>	<u>173 240,83 €</u>
- Dépenses d'exploitation :	24 822,10 €
- Dépenses d'investissement :	148 418,73 €
<u>Recettes</u>	<u>347 299,17 €</u>
- Recettes d'exploitation :	70 124,16 €
- Recettes d'investissement :	277 175,01 €

D'où un excédent d'investissement de 128 756,28 € et un excédent d'exploitation de 45 302,06 € et un reste à réaliser en dépenses de 321 764 €.

Adopté à l'unanimité.

<p>Délibération n° 2008-019 : Budget Primitif 2008 – Eau et Assainissement</p>

Après présentation du Budget Primitif 2008 de l'Eau et de l'Assainissement, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2008 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation :	444 302 Euros
Recettes d'exploitation :	444 302 Euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :	1 146 453 Euros
Recettes d'investissement :	1 146 453 Euros

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-020 : Approbation du Compte de Gestion du Lotissement dressé par Monsieur LENAOUR, Receveur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2007 et par Madame VENTURE, Receveur, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-021 : Affectation du Résultat d'Exploitation du Budget Lotissement de la Commune de Larajasse - Exercice 2007

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Paul BORDET, Maire,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 361 235,61 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit pour l'exercice 2007 :

Résultat au 31/12/2007, Excédent	361 235,61 €
(A) Excédent au 31/12/2007	361 235,61 €
(B) Déficit au 31/12/2007	/
<u>002</u> Excédent reporté (section de Fonctionnement)	361 235,00 €

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-022 : Approbation du Compte Administratif 2007 du Lotissement

Dans sa séance du 03 mars 2008, Monsieur le Maire donne acte du Compte Administratif 2007 du lotissement, dont la présentation se résume ainsi :

<u>Dépenses :</u>	<u>1 232,55 €</u>
- Dépenses de fonctionnement	821,70 €
- Dépenses d'investissement	410,85 €
<u>Recettes :</u>	<u>100 000,58 €</u>
- Recettes de fonctionnement	99 589,73 €
- Recettes d'investissement	410,85 €

Soit un excédent de fonctionnement de 98 768,03 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2008-023 : Budget Primitif 2008 « Lotissement Communal »

Après présentation du budget primitif 2008 se rapportant au Lotissement Communal, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget primitif « Lotissement Communal 2008 » qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

➤ Dépenses de fonctionnement :	605 235 Euros
➤ Recettes de fonctionnement :	605 235 Euros

Section d'investissement

➤ Dépenses d'investissement :	244 000 Euros
➤ Recettes d'investissement :	244 000 Euros

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Subvention au CASCC : Le conseil accorde une subvention de 1 733,01 € au CASCC, caisse qui gère les chèques vacances du personnel communal.

WIFI : Suite à la réunion publique organisée à l'Aubépin et à la décision du conseil d'accepter qu'une antenne wifi soit installée dans le clocher de l'église de l'Aubépin, un double des clés de l'église a été remis au responsable de la société Izyclic qui pourra ainsi poser le matériel et assurer la maintenance. Le réseau Wifi pourrait fonctionner à la fin de la semaine en cours. Les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie ou sur le site de la commune (larajasse.fr).

Eglise de l'Aubépin : Un grillage sera posé devant une ouverture non bouchée dans le clocher pour empêcher les pigeons d'entrer.

Ancienne cure de l'Aubépin : Seules les entreprises de la commune ont été contactées (menuisier, plâtrier, électricien) pour aménager une partie de ce bâtiment en logement locatif.

Ancienne école de l'Aubépin : Le local ski de fond va être déménagé de l'ancienne cure de l'Aubépin dans le préau de l'ancienne école qui a été fermé et aménagé. Pour le chauffage, Mr le Maire fait don d'un poêle qui reste à installer. Le bois sera fourni par la commune lors de coupes faites sur le domaine public. Les problèmes de la chaudière semblent enfin résolus après le changement des gicleurs du brûleur.

Logement ancienne maison de retraite de Larajasse : Un électricien mettra l'installation électrique aux normes dans le logement situé au dessus de la bibliothèque et une cloison sera enlevée. Ainsi, cet appartement (T4) pourra être à nouveau loué.

Centre d'accueil : Les quatre façades vont être rénovées en pierres jointes.

Soleil couchant : Il faut installer un clapet anti-retour sur certains WC. Il faut également décider rapidement avec l'association qui gère ce bâtiment si la quinzaine de chambres est à nouveau louée cet été en résidence d'été pour personnes âgées ou si la commune met en location l'appartement libre du deuxième étage.

Commission de sécurité : Cette commission, composée de membres de la DDE, de la gendarmerie, du SDIS et de la commune, est passée à la maison de retraite et au centre d'accueil. Un certain nombre de travaux doivent être faits pour certaines mises aux normes. Des aides financières seront demandées.

Ralentisseurs : Finalement, ce sont des coussins lyonnais (en béton) qui seront installés. Dans un premier temps, deux (un de chaque côté de la chaussée) seront mis à Lamure, à l'Aubépin et à Larajasse. Les villages seront classés en zone trente. Il va être étudié aussi la pose d'un rond point bas (les camions peuvent y rouler dessus) sur la place de l'Aubépin et de Larajasse.

Zones à risque : Plus de 50 % du territoire de la commune sont classés zones à risque par la préfecture depuis plusieurs années. Dans ces zones, pour que le Maire puisse accorder un permis de construire, il faut au préalable financer une étude du terrain afin de l'enlever, si l'étude le permet, de la zone à risque. Or il a été constaté que sur le site internet de la préfecture, Larajasse n'est pas classé en zone à risque. Une demande d'explication a été demandée pour savoir les décisions à prendre et pour que la population soit correctement informée.

Courrier du Twirling club : C'est par une lettre recommandée que la présidente de ce club a demandé le compte rendu de la réunion qui a eu lieu sur l'utilisation du pôle par les associations sportives et culturelles. Ce procédé a étonné le conseil, surtout que ce compte rendu devait être envoyé dès que la mairie aurait les résultats de l'estimation du coût comparatif de l'éclairage par les halogènes ou les projecteurs. Ceux-ci ont été présentés à ce conseil et ils montrent que la différence de coût, sur une courte période (deux heures), n'est pas significative. Ce compte rendu pourra ainsi être envoyé aux associations.

Médecin : Un médecin d'origine roumaine cherche à s'installer dans la région et a fait une demande de locaux à Larajasse. La commune va étudier cette demande en liaison avec la maison de retraite.

Journées du patrimoine : Après le succès rencontré par l'animation réalisée par Norbert Tomas à l'Aubépin, lors de la journée du patrimoine de 2007, celui-ci souhaite l'organiser à nouveau cette année. Pour cela, il voudrait louer des documents sonores ou cinématographiques à l'INA. Seule la mairie peut effectuer cette démarche. Le conseil donne son accord et accepte de financer ces prêts (50 € par document).

Ecole publique à Lamure : L'association qui gère la cantine et la garderie a organisé une rencontre avec la municipalité pour exposer ses problèmes financiers et de fonctionnement. L'exercice 2006 – 2007 a dégagé un excédent de 4 173 € parce que l'emploi de la personne qui assure la cantine et la garderie est un emploi aidé par l'Etat. Sans cette aide (7 700 €), l'association serait en déficit de plus de 3000 € et ne pourrait plus assurer les services de cantine et garderie. Or, cette aide cesse en septembre 2008.

Cette association organise 4 fêtes dans l'année. L'argent récolté sert uniquement au fonctionnement de ces deux services indispensables à l'école. Les parents d'élèves regrettent de ne pas pouvoir également aider financièrement l'école même (pour des voyages ou des activités), et que toute leur énergie et leur mobilisation soit prise uniquement pour faire fonctionner cantine et garderie qu'ils estiment être plus du ressort de la mairie. Ils sentent ainsi une certaine démobilité des parents. Ils demandent donc que la commune prenne en charge le salaire de la personne embauchée.

La municipalité a toujours aidé cette association quand elle en avait besoin et veut tout faire pour que l'école publique fonctionne correctement. Elle rappelle également que sa ligne de conduite est l'égalité de traitement entre tous les enfants de Larajasse, qu'ils soient scolarisés à Lamure ou à Larajasse.

Elle comble intégralement le déficit de la garderie de Larajasse, elle comblera intégralement celui de la garderie de Lamure. Elle demande pour cela que les comptes de la cantine et de la garderie soient dissociés.

Pour la cantine, elle est d'accord pour aider financièrement l'association en cas de déficit, dans l'attente du règlement judiciaire de l'escroquerie dont elle a été victime de la part de son ancienne présidente (10 000 € environ).

Elle demande aussi qu'une harmonisation puisse se faire dans le temps dans les tarifs demandés aux parents de Lamure et ceux de Larajasse.

La municipalité décide ainsi d'accorder pour le moment une subvention de 5 000 € à cette association.

Prochaine réunion de conseil : Elle dépendra des élections municipales du 9 et 16 mars. Cette réunion aura pour ordre du jour l'élection du maire et des adjoints. S'il n'y a qu'un tour, elle aura lieu le vendredi 14 mars 2008, à 20 H 30, en mairie. S'il y a deux tours, elle aura lieu le vendredi 21 mars 2008, même heure, même lieu.

Fin de la séance : 24 H